



Morzine, le 1^{er} septembre 2026

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

**Mairie de Morzine
1, Place de l'Eglise, CS 20025
74110 MORZINE**

OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

**Autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public pour
l'exploitation du centre équestre de Morzine pour la période du
1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027**

DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

17 septembre 2026 – à 12h00 au plus tard

**Personne responsable du suivi de l'appel à candidatures :
Madame Colette Granier, Chargée de la commande publique**

Objet de la mise en concurrence

Conformément à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et articles L.2122-1-1 et suivants du Code Général de la Propriétés des Personnes Publiques, la commune de Morzine lance un appel à candidatures en vue d'occuper le domaine public pour procéder à l'exploitation du centre équestre de Morzine, implanté sur les parcelles cadastrées AH4, AH5, AH6, AH7, AH8 et AH623 d'une superficie totale de 8093 m² au lieu-dit les Dérèches.

Le centre équestre comprend les biens suivants :

- Deux ailes d'écuries divisées en six box pour chevaux, huit stalles et quatre stabulations ;
- Deux carrières ;
- Un chalet comportant un espace d'accueil, des dépendances de rangement, des locaux techniques et une grange (les logements présents dans le chalet ne sont pas compris dans la présente AOT) ;
- Un mazot destiné au stockage de matériel ;
- Un espace couvert destiné au stockage de foin ;
- Une benne à fumier.

Les biens objets de la présente mise en concurrence seront affectés au développement d'activités équestres (enseignement, balades, randonnées, etc.) ainsi que des animations liées à l'exploitation du centre équestre.

Tout changement d'affectation ou toute utilisation même provisoire à d'autres fins, entraînerait la résiliation de la future convention.

Le centre équestre sera mis à disposition par le biais d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) qui se formalisera par une convention d'occupation du domaine public communal délivrée à titre personnel **pour une durée de 1 an du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027.**

Redevance d'occupation du domaine public

La mise à disposition du centre équestre objet du présent appel à candidature donnera lieu à une redevance annuelle de **quatre mille cinq cents (4 500) euros nets de taxes.**

Conditions d'exploitation :

Le futur occupant s'engagera au titre de son activité à :

- Adhérer à la Fédération Française d'équitation, appliquer les orientations de celle-ci et proposer les enseignements et examens attachés à cette fédération ;
- Exploiter le centre équestre dans le cadre des politiques touristiques portées par la municipalité et l'office de tourisme de Morzine ;
- Entretenir le centre équestre, ses dépendances, le mobilier dans un état correct de façon à ne pas nuire à l'image globale du parc des Dérèches ;
- Vidanger la benne à fumier régulièrement afin qu'aucun stockage de fumier ne se fasse en dehors de celle-ci.
- Entreposer fourrage et litière à l'intérieur des bâtiments

Contenu du dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient le présent avis d'appel à candidature et règlement de la consultation

Il est téléchargeable sur le site de la mairie de Morzine : <https://www.mairie-morzine-avoriaz.com/marches-publics/>

Les renseignements concernant le présent appel à candidatures peuvent être obtenus auprès de Madame Colette Granier, chargée de la commande publique, par courriel à l'adresse suivante : marches.publics@morzine.fr



Règlement de la consultation

Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le candidat devra déposer un dossier complet de demande d'Autorisation d'occupation temporaire du domaine communal **avant le 17 septembre 2026 à 12h00 au plus tard** auprès de la commune de Morzine par voie dématérialisée à l'adresse suivante : marches.publics@morzine.fr

Les dossiers déposés ou reçus après la date et l'heure limite précitée ne seront pas retenus.

Présentation des candidatures et des offres :

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- Un dossier présentant **en détails** le projet d'exploitation du centre équestre, précisant notamment les dispositions prises pour assurer la qualité du service proposé et le respect des infrastructures ;
- Un extrait "Kbis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois ;
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour l'exercice de l'activité, en cours de validité ;
- Une copie d'une pièce d'identité du demandeur ;
- Un relevé d'identité bancaire ;
- Une copie de l'attestation de vigilance Urssaf ;
- Une copie de l'attestation fiscale ;
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'a pas fait l'objet d'une condamnation judiciaire.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront analysées au regard des critères suivants :

- **Qualité du service proposé :**
 - Prestations proposées : stages d'équitation, randonnées équestres, cours, etc. ;
 - Qualification du personnel d'encadrement ;
 - Projet pédagogique ;
 - Continuité 4 saisons de l'exploitation et de l'accueil des cavaliers ;
 - Services annexes que pourrait proposer le candidat.
- **Respect des infrastructures :**
 - Garantie de limitation de la pression foncière des chevaux (nombre maximum de chevaux que le centre s'engage à accueillir) ;
 - Moyens techniques mis en œuvre par le prestataire.